



Agence de **P**révention des **R**isques du **B**âtiment

Coordination SPS et Maîtrise d'œuvre amiante

Bureau d'études, d'expertises et de
Diagnostics techniques immobiliers

Coordination SPS

La Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé est devenue obligatoire depuis 1995 et cette mission a considérablement permis de réduire les accidents sur les chantiers.

Le Coordonnateur SPS est désigné par le maître de l'ouvrage dès le début de la phase d'élaboration d'un projet de construction de bâtiment ou de travaux publics. APRB analyse et prévient les risques de co-activité résultant de l'intervention simultanée ou successive des différents travailleurs indépendants ou entreprises chargés de la réalisation de votre chantier et prévoit les moyens logistiques et les protections collectives nécessaires en application des articles L.253 et L.253-4 du Code du travail.



- PGC Plan Général de Coordination

- DIUO Dossier d'Intervention
Ultérieur sur l'Ouvrage

- RJ Registre Journal

- Plan de prévention

- Document unique



Agence de Prévention des Risques du Bâtiment

Maîtrise d'œuvre amiante

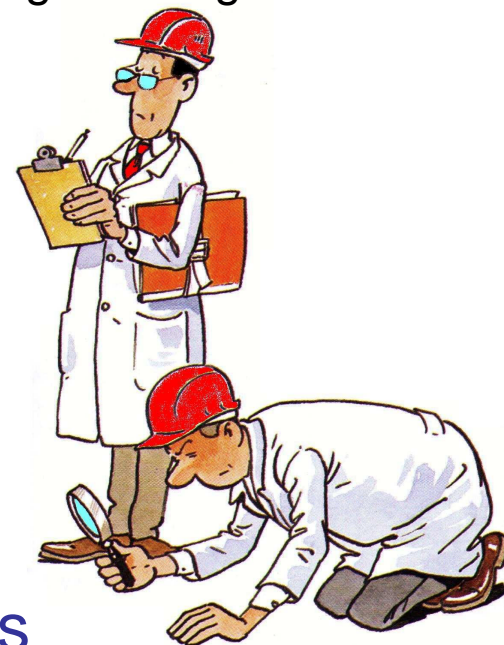
Dans le cadre de travaux de rénovation, de réhabilitation ou de démolition d'un bâtiment, la législation vous impose de réaliser un diagnostic des matériaux afin de repérer l'éventuelle présence de matériaux et produits contenant des fibres d'amiante.

APRB entretient des contacts très étroits avec des architectes et donneurs d'ordre, nous répondons au programme fixé par le maître d'ouvrage à qui nous proposons des solutions techniques qui permettent de réaliser vos programmes de désamiantage, dans l'enveloppe budgétaire et les délais prévus et dans les règles de sécurité les plus strictes.

APRB effectue depuis 1995 l'audit « amiante » avec la plus grande rigueur et réunit l'expérience d'intervenants hautement qualifiés.



- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier
- Formation des opérateurs
- Prélèvements d'air, analyses



Les diagnostics

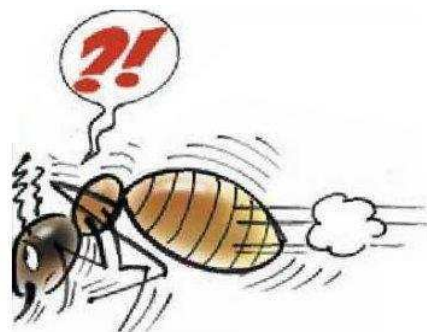
Amiante



Recherche pour la vente ou avant travaux des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels une analyse en laboratoire en confirmera la présence ou l'absence.

Ce repérage concerne tout bâtiment dont le permis de construire est antérieur au 1^{er} juillet 1997.

État parasitaire termites



Informez sur la présence de termites dans un immeuble, ainsi que sur les parties d'immeuble infectées.

Concerne lors de sa vente tout bâtiment situé dans une zone déclarée à risque par arrêté préfectoral ou municipal, ou avant travaux pour la gestion des déchets de bois contaminés.

Constat des risques d'exposition au plomb



CREP. Recherche de plomb dans les peintures ainsi que le constat de l'état des revêtements afin de mesurer le risque d'exposition des usagers.

Concerne tout immeuble de logement construit avant le 1^{er} janvier 1949.

Les diagnostics

Certification de surface « loi Carrez »



Cette loi rend obligatoire la mention de superficie d'un lot privatif de copropriété lors de toute transaction.

Les relevés réalisés par nos techniciens garantissent l'exactitude des informations, vous exonère de tout risque juridique et favorise la transparence de la future transaction.

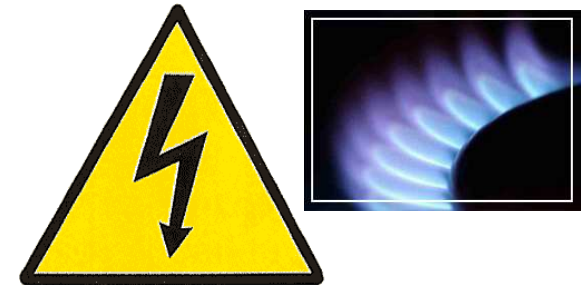
Performances énergétiques (DPE)



Il a pour objet d'informer l'acquéreur ou le locataire de la consommation d'énergie de la maison ou de l'appartement.

Obligatoire depuis le 1^{er} novembre 2006, il informe sur la quantité d'énergie consommée du logement et sur le gaz à effet de serre rejeté.

État des installations intérieures d'électricité

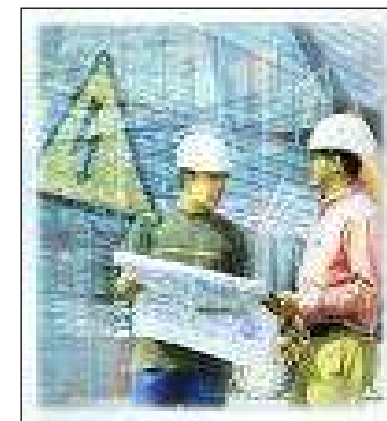
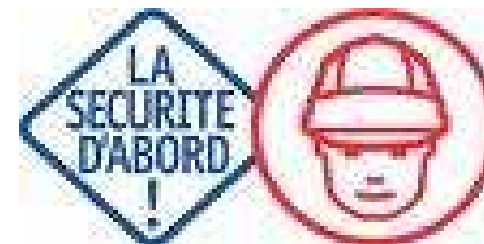


Évaluer les risques tels que pour le gaz, l'intoxication au monoxyde de carbone ou l'incendie, pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

Depuis le 1^{er} novembre 2007, il concerne tout logement dont l'installation intérieure de gaz ou d'électricité date de plus de quinze ans.

Missions réalisées en Coordination SPS

Scapt SA, Société générale	Niveau 2
Le Palace (Paris)	Niveau 2
SCI NB (Paris)	Niveau 2
MJS immobilier (Alfortville)	Niveau 2
Syndic Chrétien (Vanves)	Niveau 2
Lamy, Tour Albert (Paris 13 ^{ème})	Niveau 2
Lamy, Tour Onyx (Paris 13 ^{ème})	Niveau 2
Segece (Centre commercial Villabé)	Niveau 2



Maîtrise d'œuvre Amiante

Public

Préfecture de Seine-Saint-Denis

Mairie de Beaumont-sur-Oise

Mairie de Villeneuve-Saint-Georges

Ecole d'architecture de Paris - la Villette (Paris 19^{ème})



Habitation / Industrie / Tertiaire

Groupe Accor (Novotel Porte de Bagnolet)

Lamy - Tour Albert (Paris 13^{ème})

Lamy - Tour Onyx (Paris 13^{ème})

Etablissements Béchu (Montreuil)

Mather & Platt, groupe Tyco (Trappes)

Véolia (Société des eaux de Melun)

Sogiplam Syndic (Paris 11^{ème})

Cabinet Paul Fabre (Paris 16^{ème})

Syndic Chrétien (Vanves)

Diagnostics Immobiliers

Parmis nos principales références de diagnostic amiante

SEM Paris Seine

Ministère du Transport et de l'Équipement

Logement Français

Arta Créa - Graphigro

SCI NB

Thomson Vidéoglass

Raja

DDE Seine-Saint-Denis

Générale des eaux

Mairie de Montfermeil

Air France

SEM 92

SPVM - Trois immeubles à Paris



CIFTRAM
UN DEPARTEMENT APRB



Coordonnées APRB

SARL au capital de 25.000 € - RCS Bobigny 407 506 77300024 - Code APE 7120B

SIEGE SOCIAL

8, rue de l'aqueduc

93 100 MONTREUIL

Standard : 01.48.44.88.20

Fax : 01.48.44.88.52

Portable : 06 65 60 62 76

Adresse e-mail : ffb.aprb@club.fr